Le Monde
VENDREDI 25 NOVEMBRE 2022

Les « coûts cachés » des pesticides évalués

Des chercheurs ont estimé entre 370 millions et plusieurs milliards d'euros par an les montants engagés pour faire face aux conséquences de l'usage des produits chimiques en agriculture

L'intérêt économique de recourir aux pesticides en agriculture pourrait-il être remis en cause par la simple prise en compte du coût de leurs dégâts collatéraux ? A cette question récurrente, une équipe franco-belge apporte de nouveaux éléments de réponse avec la publication, lundi 21 novembre, dans la revue *Frontiers in Sustainable Food Systems*, d'une méthode d'évaluation de ces « coûts cachés » et d'une première estimation.

Avec les données aujourd'hui disponibles, l'agronome Philippe Baret (Université catholique de Louvain, Belgique), Christophe Alliot (bureau d'études Basic) et leurs collègues observent que ces coûts peuvent être chiffrés, pour la France, à un minimum annuel de 372 millions d'euros (au niveau de 2017), mais qu'ils pourraient s'élever à 8,2 milliards d'euros. *« La réalité se trouve quelque part entre ces deux valeurs »*, résume M. Alliot.

Pourquoi une incertitude de cette ampleur ? Les auteurs ont d'abord cherché à identifier la nature des coûts sociaux induits par l'usage des pesticides. Ils les ont classés en quatre catégories : les frais de réparation des dégâts sanitaires, ceux liés aux effets délétères sur l'environnement au sens large, le montant des subventions publiques et, enfin, les frais de gestion réglementaire de ces produits.

Subventions directes

Sur le front sanitaire, les auteurs n'ont considéré que certains cancers du système lymphatique et la maladie de Parkinson. Ce sont les pathologies officiellement associées à l'exposition professionnelle aux pesticides et pour lesquelles des travaux épidémiologiques permettent d'estimer le nombre de malades. Résultat : en évaluant le nombre de personnes victimes de ces produits et le prix moyen des traitements, les auteurs concluent à un coût de 48,5 millions d'euros. Mais tout ce qui n'a pu être chiffré a été ignoré dans le calcul. *« Les maladies professionnelles liées aux pesticides ne représentent sans doute qu'une petite partie des conséquences sanitaires de l'usage de ces produits,* explique M. Baret. *Il n'existe aujourd'hui pas de données suffisamment robustes sur leur impact pour attribuer le coût des maladies à l'exposition aux pesticides, ni pour les populations riveraines des exploitations ni pour la population générale. »*

Seules les subventions directement touchées par l'industrie agrochimique ont pu être prises en compte

De même, dans leur tentative d'estimer les coûts environnementaux, les chercheurs n'ont pris en compte que les frais attribuables avec certitude aux pesticides, en particulier le surcoût des traitements de potabilisation de l'eau. Ce dernier s'élève à 260 millions d'euros annuels, à quoi les auteurs ajoutent environ 30 millions d'euros liés aux émissions de gaz à effet de serre produits par la fabrication des pesticides utilisés sur le territoire français. *« Une grande part de l'incertitude tient à la multifactorialité des causes du déclin de la biodiversité,* détaille M. Baret. *Par exemple, il faudrait ajouter le coût des politiques publiques de préservation de la diversité biologique, au prorata des dégâts causés par les pesticides... mais de telles données n'existent pas. »*

Fournir une méthodologie

La même limite est rencontrée dans l'estimation des aides publiques liées à l'usage des produits phytosanitaires : seules les subventions directement touchées par l'industrie agrochimique ont pu être prises en compte – soit seulement 400 000 euros. Bien que la politique agricole commune (PAC, environ 10 milliards d'euros par an pour la France) profite essentiellement à l'agriculture conventionnelle, *« il n'est pas encore possible de savoir précisément la part des subventions de la PAC qui entretient les modèles agricoles utilisateurs de pesticides, voire favorise ceux qui en utilisent le plus »*, explique Christophe Alliot.

Enfin, utiliser des pesticides signifie aussi qu'il faut financer les agences réglementaires qui les évaluent et les programmes de réduction de leurs usages – c'est le cas, en France, du plan Ecophyto lancé en 2008. Tenir compte de ces autres coûts induits ajoute encore 32 millions d'euros à l'ardoise. Mais, signe de grandes divergences d'estimation, la Cour des comptes évaluait, dans un référé de février 2020, que le plan Ecophyto, à lui seul, coûtait 400 millions d'euros par an (au niveau de 2018), partiellement amortis par la taxe sur les pollutions diffuses. Le calcul de cette estimation, fortement contestée par le gouvernement, n'était toutefois pas détaillé par la Cour.

Sur le front sanitaire, les auteurs n'ont considéré que certains cancers du système lympathique et la maladie de Parkinson

A 372 millions d'euros, la fourchette basse de l'estimation des coûts cachés des « phytos » est ainsi très conservatrice. D'autres travaux ont conduit par le passé à des évaluations autrement plus élevées. En mars 2015, dans une étude publiée par la revue *Journal of Clinical Endocrinology & Metabolism*, une équipe de chercheurs franco-américains avait ainsi estimé les externalités négatives des pesticides organophosphorés à 146 milliards d'euros (avec une fourchette comprise entre 46,8 milliards et 194 milliards d'euros) pour l'ensemble de l'Union européenne, soit, au prorata de sa population, environ 13 milliards d'euros pour la France (entre 4,25 milliards et 17,6 milliards d'euros).

Cette estimation de coûts « externes » s'appuyait alors sur l'estimation des pertes économiques liées aux retards mentaux et à l'érosion des capacités cognitives attribuables à l'exposition de la population générale aux pesticides organophosphorés. *« Nous n'avons pas cherché à quantifier l'ensemble des externalités négatives des pesticides, ce qui nous aurait conduits à faire un exercice dans lequel on donne une valeur économique à des choses comme le nombre d'années de vie perdues dans une population,* explique Christophe Alliot. *Notre objectif était de fournir aux décideurs une méthodologie directement utilisable par les pouvoirs publics, en ne tenant compte que des coûts réels, qui peuvent être intégrés dans le débat parlementaire annuel sur le budget de l'Etat. »*

Pour les auteurs, c'est désormais aux organismes publics de recherche de prendre le relais et de compléter les lacunes de la connaissance, afin de mieux estimer les coûts cachés de l'agrochimie. Mais, comme ils le rappellent dans leur étude, même avec les hypothèses de travail les plus restrictives et la démarche la plus conservatrice, la fourchette la plus basse de l'estimation correspond déjà à un dixième du budget du ministère de l'agriculture. ■

STÉPHANE FOUCART